

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
17/02/2017

Dossier complet le :
17/02/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0024

1. Intitulé du projet

PROJET DE DE CONSTRUCTION AU SEIN DE LA ZAC DE MOULON
ILOT A1

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DREAM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BRUNO HALLUIN

RCS / SIRET

| 5 | 2 | 7 | | 4 | 7 | 2 | | 3 | 1 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Surface de Plancher : 21 760 m ² Surface du terrain d'assiette : 10 797 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet faisant l'objet de la présente demande est l'îlot A1 de la ZAC du Moulon. Cet îlot sera constitué de 3 bâtiments comprenant 340 logements et 460 places de stationnement environ sur un niveau et un deuxième niveau partiel

- Premier bâtiment situé au nord de l'îlot comprendra 148 logements totalisant 9 165 m² de Sdp
- Deuxième bâtiment situé à l'ouest de l'îlot comprendra 87 logements totalisant 5 280 m² de Sdp
- Troisième bâtiment situé au sud de l'îlot comprendra 105 logements totalisant 7 315 m² de Sdp

4.2 Objectifs du projet

Le territoire de Paris-Saclay s'inscrit, au Sud de Paris, autour d'un vaste espace agricole et naturel : le plateau de Saclay. Outre sa vocation agricole préservée, le plateau de Saclay et ses abords rassemble aujourd'hui 13% des effectifs de la recherche française. La stratégie à l'échelle du Sud du plateau repose sur un projet scientifique d'ampleur matérialisé par l'opération Campus. Sur ce territoire qui s'étend, d'est en ouest sur 7 km de long, entre Polytechnique et le CEA, il s'agit de constituer une masse critique susceptible d'insuffler l'émergence d'un cluster scientifique et technologique. Dans le prolongement du CEA, en lisière de coteau, le quartier de Moulon (333 hectares) constitue l'un des principaux sites de développement au sud du plateau de Saclay. D'ores et déjà, établissements d'enseignement supérieur, centres de recherche et d'activités économiques occupent un tiers du territoire, les deux tiers restants étant dédiés à l'agriculture céréalière, partiellement expérimentale. Sa position en bord de plateau en fait également un lieu d'articulation entre plateau et vallée.

Le projet, objet de la présente demande fait partie intégrante de cet ensemble. Il contribuera par ses logements, au développement de la ZAC de Moulon en permettant l'installation pérenne d'une population active sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération sera réalisée en une seule phase de travaux.

Le planning opérationnel est le suivant :

- Démarrage des travaux en février 2018
- Livraison : 1er trimestre 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme déploiera 3 bâtiments totalisant 340 logements sur 21 760 m² de surface de plancher et 460 places de stationnement en sous-sol.

L'ensemble sera desservi par une voie de desserte interquartier. Dans leur phase d'exploitation, les bâtiments respecteront les préconisations du Programme Environnemental de L'EPA Paris-Saclay pour la ZAC de Moulon :

- Energie: Chaque lot sera raccordé au réseau de chaleur de la ZAC. Celui-ci est alimenté par géothermie profonde (nappe de l'Albien). Sa chaleur proviendra d'au minimum 50% d'énergies renouvelables. La distribution de la chaleur passe par deux types de sous-stations. Des sous-stations d'îlot (SSTI) permettent une première distribution à l'échelle de groupes de parcelles. Des sous-stations de parcelle (SSTP) assurent ensuite le point de livraison au niveau des parcelles.

- Gestion de l'eau : Des dispositifs hydro-économiques permettront de réduire les volumes d'eau potable consommés dans le bâtiment. Ces économies d'eau seront complétées par une utilisation de l'eau de pluie alternative à l'eau potable dans certains usages. La faible imperméabilisation permettra une première infiltration naturelle des eaux pluviales dans des noues en coeur d'îlot.

- Gestion des déchets : La conception du bâtiment intégrera le tri des déchets à la source.

- Parking : un niveaux et demi de parking seront aménagés en infrastructure pour répondre au besoin réglementaire en terme de places.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dépôt de demande de PERMIS DE CONSTRUIRE de 21 760 m² de Sdp.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des constructions : 21 760 m ² de Sdp - Bâtiment 1 : Logements : 9 165 m ² de Sdp - Bâtiment 2 : Logements : 5 280 m ² de Sdp - Bâtiment 3 : Logements : 7 315 m ² de Sdp	mètres carrés de surface de plancher
- Surface du terrain 10 797 m ²	mètres carrés
- Hauteur des constructions : inférieure à 20 m	mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUE FRANCIS PERRIN
VILLE DE GIF-SUR-YVETTE (91)

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°09'35"2E Lat. 48°42'41"2N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 900 mètres du site (annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 900 m du Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse. Une zone urbanisée sépare déjà le site du Parc Naturel (annexe 8).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des routes départementales validé le 24/06/13. PPBE routes nationales arrêté préfectoral du 7/11/12. La RD128 qui traverse le site fait l'objet de l'Arrêté n°2005-DDE-SEPT-085 du 28/02/05 relatif au classement sonore du réseau routier départemental. Cette voie fait l'objet d'un projet d'aménagement (annexe 9). Le trafic routier qu'elle supporte sera reporté. Le RER B qui traverse la commune fait l'objet de l'Arrêté n° 108 du 20/05/03 le projet n'est pas affecté par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est proximité d'une zone potentiellement humide (classe 3) mais n'est pas situé en zone humide. Loi sur l'eau : La ZAC du Moulon dans laquelle a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau datant du mois de février 2014. Ce document expose les modalités du maintien et de la gestion des zones humides. L'Arrêté Préfectoral du 03/10/14 autorisant l'aménageur (EPPS) à réaliser les travaux énonce les prescriptions en matière de protection des eaux et zones humides à l'échelle de la ZAC et à la parcelle. Le projet respectera ces prescriptions. (Annexe 10)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gif-sur-Yvette est couverte par le PPRI de la vallée de l'Yvette approuvé le 26/12/2006. Le secteur du projet n'est pas concerné par ce plan. Le projet se situe en risque aléa moyen de retrait-gonflement des argiles (Annexe 11). La commune de Gif-sur-Yvette n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet a fait l'objet d'une étude de sol qui n'a révélé aucune pollution. (Annexe 12)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans la zone de répartition des eaux de l'Albien. Le projet n'aura aucun impact sur les eaux souterraines puisque les nappes se trouvent à plusieurs centaines de mètres de profondeur et le projet n'y prévoit pas de prélèvement d'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas compris dans un site inscrit. Il existe à proximité : - Le site pittoresque inscrit de la vallée de Cheuvreuse (à 500 mètres) - Le site pittoresque inscrit de la vallée de la Mérantaise (à 2 km) (Annexe 13)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à une distance de 3,75 km du projet. (Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas compris dans un site classé. Il existe à proximité : - Le site pittoresque classé du Domaine de Launay (à 400 mètres) (Annexe 13)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au droit d'un réseau aquifère superficiel alimenté par les précipitations. Il est contenu dans les formations de surface (limons des plateaux, sables de Lozère et argiles à meulière de Montmorency). Il s'agit d'un ensemble de « lentilles aquifères perchées » en discontinuité hydraulique. Un drain périphérique sera prévu à l'arase du 1er sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume des matériaux issus des excavations en phase travaux est évalué à environ 30 000 m3. Ces matériaux non pollués seront évacués en classe 3 dans les filières adéquates.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de PC objet cette demande s'inscrit dans la ZAC du Moulon qui a fait l'objet d'une étude d'impact. Elle impactera la faune et la flore par l'augmentation des surfaces urbanisées. Ces impacts seront réduits à l'échelle de la ZAC. L'étude d'impact a identifié les éléments structurants du paysage utiles au maintien, au renforcement et à la création des continuités écologiques entre les milieux et de leur préservation. L'EPPS a déposé un dossier de dérogation espèces protégées pour la ZAC approuvé le 18/02/15. Le Diagnostic de biodiversité élaboré par Biodiversita pour l'EPAPS montre que le périmètre du projet n'est pas une zone à enjeux du point de vue de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la ZAC de Moulon a entraîné la consommation d'espaces agricoles. Le projet objet de la présente demande vient sur un site préalablement aménagé, il n'engendre donc pas en lui-même de consommation d'espaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'impact de la ZAC fait mention de la présence d'installations ICPE à proximité. Toutefois, la base de donnée recensant les ICPE du département ne recense pas ces installations.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic correspondant aux besoins des occupants des 340 logements prévus. La trame viaire de l'ensemble de la ZAC a été pensée pour réduire les risques de nuisances liées au trafic (Annexe 16). De plus, le projet sera, à terme, desservi par plusieurs types de transports collectifs et aménagé pour favoriser les circulations douces. (Annexes 17-3, 17-4 et 17-5)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les sources de bruit seront celles d'un quartier comprenant des logements. En phase de réalisation, les sources de bruit seront celles d'un chantier. Toutefois, il n'existe que peu de constructions dans cette phase de l'opération. Un règlement de chantier émis par l'EPAPS sera respecté par les constructeurs. Toutes les dispositions seront prises pour éviter les nuisances pendant le chantier (bruit, santé, environnement, risques, pollution, gestion des déchets, consommation des ressources ...).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses du projet seront celles d'un milieu urbain dense.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux rejetées par le projet le seront dans le réseau séparatif et les eaux de pluie feront l'objet d'une rétention si nécessaire, afin de respecter le débit de fuite autorisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux rejetées par le projet le seront dans le réseau séparatif et les eaux de pluie feront l'objet d'une rétention si nécessaire, afin de respecter le débit de fuite autorisé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets ménagers seront traités grâce à des conteneurs, et leur tri et collecte se feront selon les règles communales.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les hauteurs des bâtiments ont été définies de manière à limiter les impacts paysagers, elles ne dépasseront pas 20 mètres. (Annexe 15)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet objet de la présente demande s'inscrit dans un projet global de la ZAC du Moulon. L'aménagement de la ZAC consiste en la transformation d'un espace agricole en zone urbaine induisant de fait une modification des activités humaines. Le site du projet ne comporte plus d'activité agricole et est aménagé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet objet de la présente demande fait partie d'un projet d'ensemble lui même intégré dans le projet plus général de la ZAC de Moulon qui a fait l'objet d'une étude d'impact. Les incidences du projet seront donc susceptibles d'être cumulés avec ceux du projet d'ensemble et plus généralement avec ceux de la ZAC. Les lots qui composent le projet d'ensemble sont les suivants :

- Ilot A2 : 115 logements (7 360m² sdp) + 720m² sdp de crèche + 900m² de commerces (pôle médical) ;
- Ilot A3 (a déjà fait l'objet d'une demande d'étude au cas par cas) : 150 logements sociaux (9 600m² sdp) + 30 logements (1 920 m² sdp) + une résidence étudiante (5 100m² sdp) + 1 440 m² sdp de commerces ;
- Ilot A4 (a déjà fait l'objet d'une demande d'étude au cas par cas) : 175 logements environ (11 200m²) + un pôle associatif (580m²) + 640m² de commerces ;
- Ilot B4 : 82 logements (5 490 m² sdp) + 750 m² de commerce. Cette programmation doit évoluer à la baisse suite à une volonté de dédensification de la part du groupement.
- Ilot B5 : 82 logements (5 670m² sdp) + 700 m² de commerce. Cette programmation doit évoluer à la baisse suite à une volonté de dédensification de la part du groupement.

Un plan situant ces différents lots est joint à l'annexe 14.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet s'insère dans le cadre de la ZAC de Moulon qui a fait l'objet d'une étude d'impact en juin 2013.

L'avis de l'autorité environnementale sur le projet urbain du Moulon, daté du 7 septembre 2013 souligne les qualités de cette étude d'impact et identifie des éléments de précision à apporter.

Ces éléments de précisions sont apportés d'une part, par une note en réponse datée d'octobre 2013 pour traiter les questions à l'échelle de la ZAC et d'autre part, par la présente demande d'examen au cas par cas dont les annexes apportent des précisions affinées à l'échelle de la parcelle. (Notamment par l'annexe 17 apportant les réponses spécifiques aux questions de l'avis en lien avec le projet)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'insère dans un milieu en cours d'urbanisation et ne crée pas de risque nouveau, il ne comporte aucun danger pour la faune et la flore, pour la topographie, la géologie, l'hydrologie ou l'hydrogéologie. Le projet a pour but de contribuer au développement d'un pôle d'excellence en matière de recherche scientifique. Il s'inscrit dans une démarche globale de ZAC dont l'élaboration a été l'occasion d'analyser les enjeux environnementaux du site. Les impacts du projet ont pu y être traités.

Au vu de ces différents éléments et des éléments décrits dans la partie 6.4, nous considérons qu'il n'est pas nécessaire que le projet soit soumis à étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Localisation vis-à-vis des ZNIEFF Annexe 8 : Localisation vis-à-vis du PNR Annexe 9 : Projet de voirie de la ZAC de Moulon Annexe 10 : Protection des eaux Annexe 11 : Risque de retrait gonflement des argiles Annexe 12 : Pollution Annexe 13 : Localisation vis-à-vis des sites classés et inscrits Annexe 14 : Plan de l'opération Annexe 15 : Impacts prévus sur le paysage Annexe 16 : Précisions sur le bruit routier Annexe 17 : Eléments d'information de l'aménageur de la ZAC de Moulon (EPAPS) Annexe 18 : Liste des documents disponibles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Boulogne Billancourt

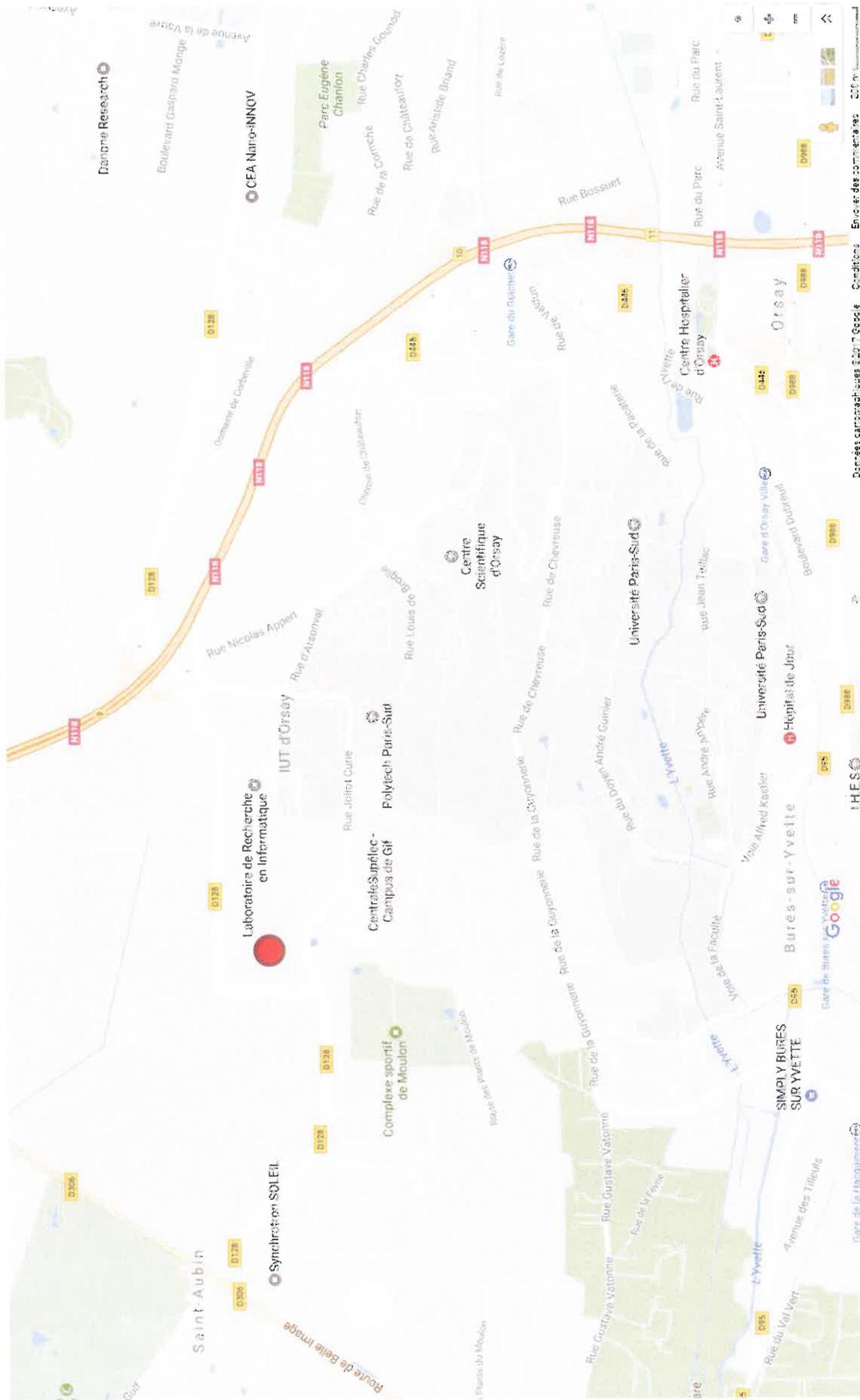
le, 15 février 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

3

Annexe 2.1 : Plan de situation



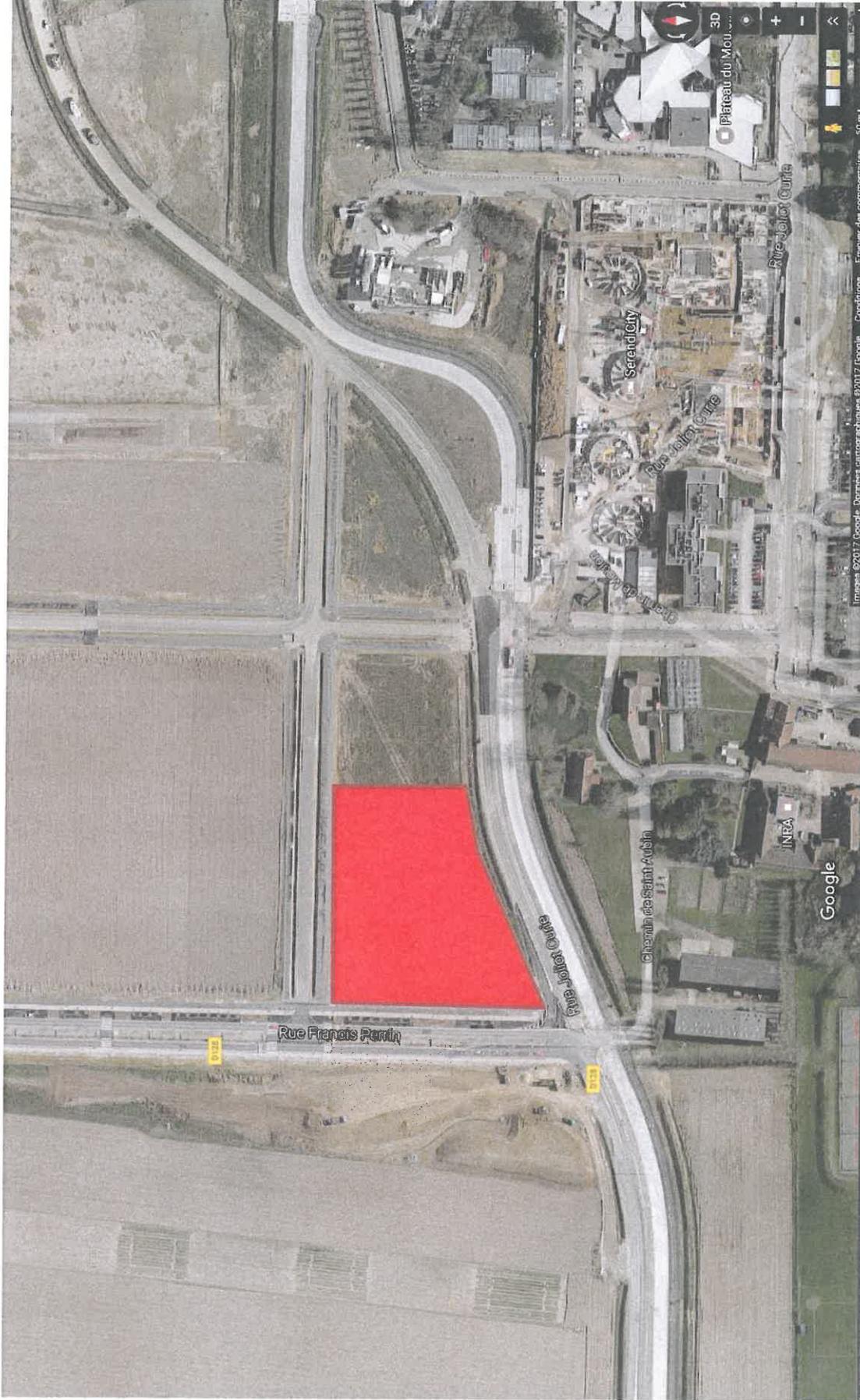
● Localisation indicative du site

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT
PROJET DE CONSTRUCTION – GIF-SUR-YVETTE LOT A1

Source : Google maps

Données cartographiques © 2017 Google Conditions

Annexe 2.2 : Périmètre



 Périmètre indicatif du lot

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT
PROJET DE CONSTRUCTION – GIF-SUR-YVETTE LOT A1



Source : Google maps

[Handwritten signature]

Annexe 3.2 : Prise de vue du site n°1

Aout 2015



Source : Google maps

Annexe 3.3 : Prise de vue du site n°2

Aout 2015



Source : Google maps

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT
PROJET DE CONSTRUCTION – GIF-SUR-YVETTE LOT A1

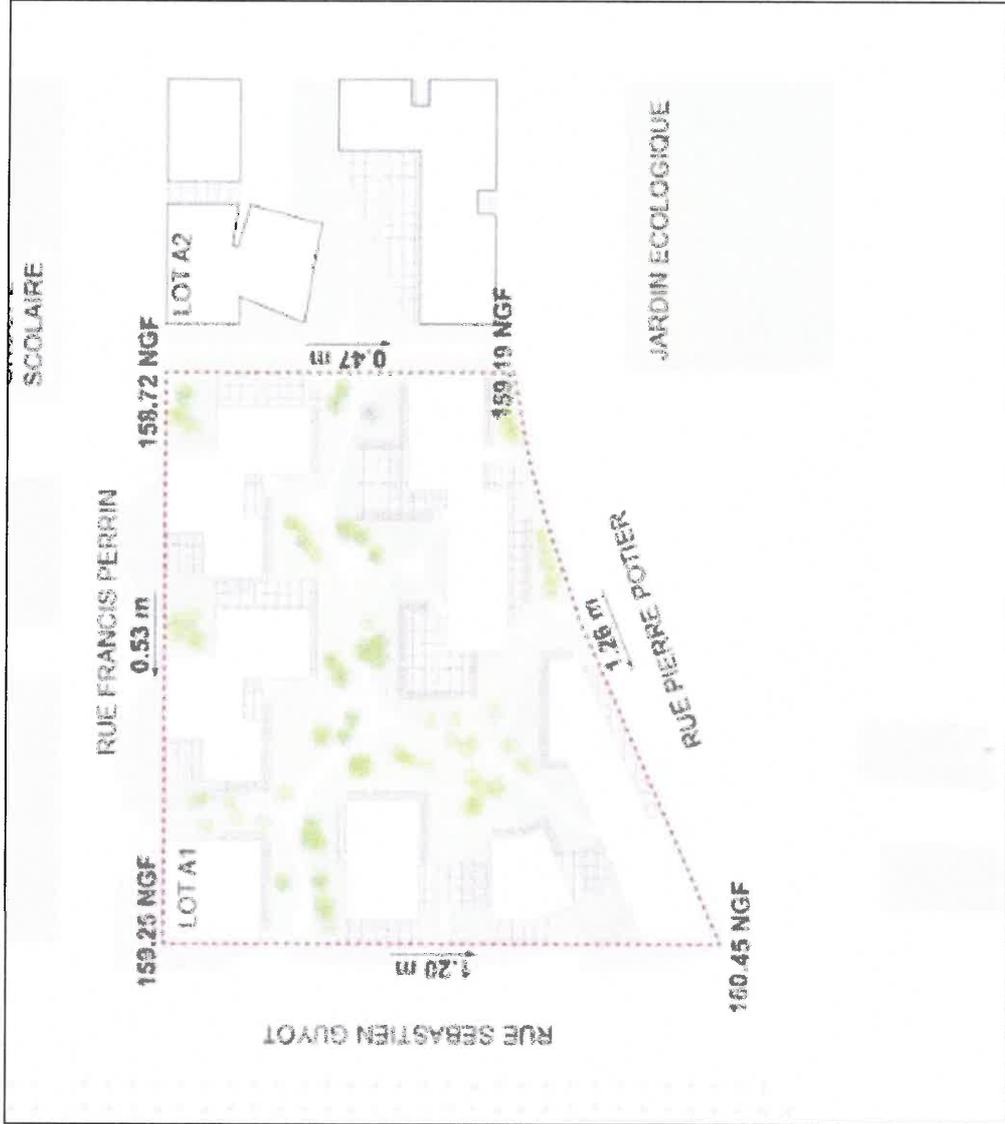
[Handwritten signature]

Annexe 3.4 : Insertion du projet dans son environnement futur n°1



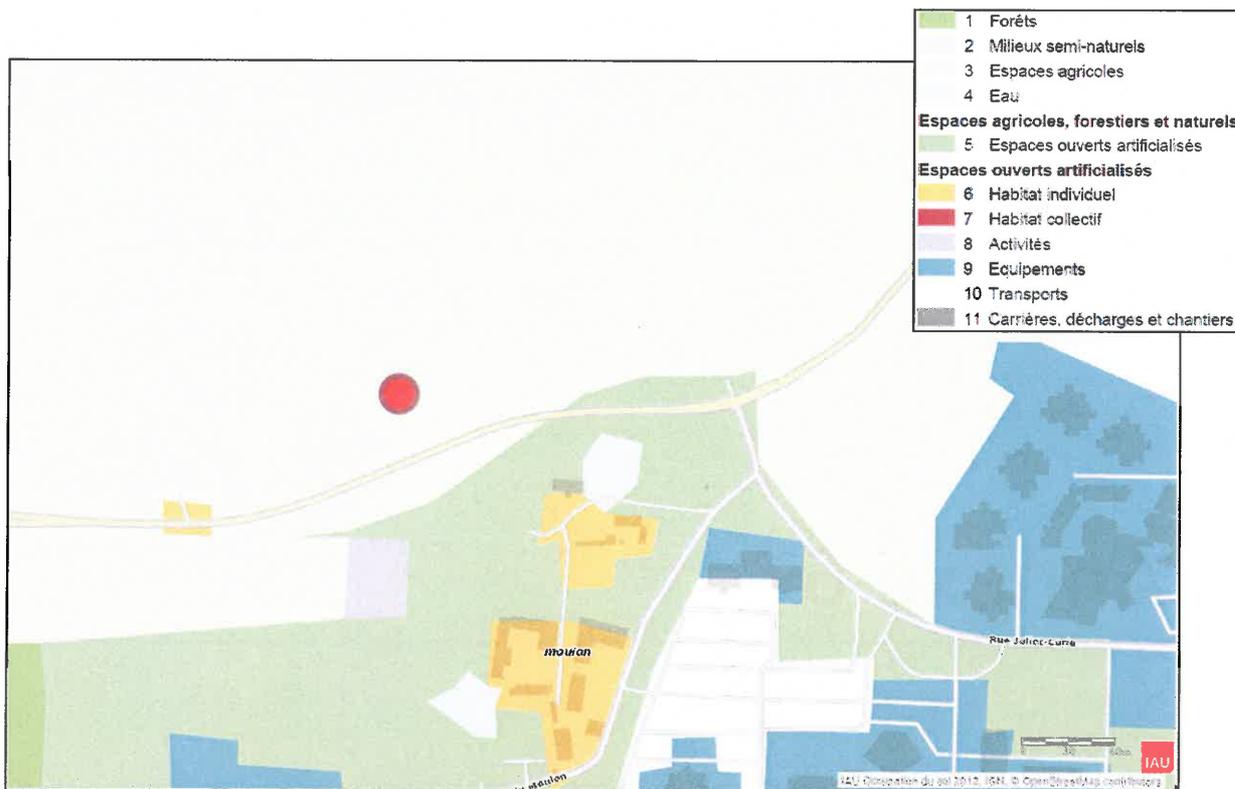
Source : DREAM

Annexe 4 : Plan de masse



Source : DREAM

Annexe 5 : Occupation du sol



Source : IAUIDF

● Localisation indicative du site

Il est à noter que le document ci-dessus issu de la base MOS du site de l'IAUIDF qui classe le terrain en espace agricole, n'est pas à jour. Le site n'accueille plus d'exploitation agricole, il est en cours d'aménagement comme l'indique l'image satellite ci-dessous, datée de janvier 2017.



Source : Google Earth

Annexe 6 : Situation vis-à-vis des zones Natura 2000



Source : Géoportail et Inventaire national du Patrimoine Naturel

● Localisation indicative du site

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT
PROJET DE CONSTRUCTION – GIF-SUR-YVETTE LOT A1